

Fire Prevention



STANDARD



Table des matières

1	Introduction	3
2	Exigences	3
3	Normes d'exploitation	4
3.1	Procédures d'évacuation en cas d'incendie.....	4
3.2	Issues de secours désignées.....	4
3.3	Points de rassemblement.....	4
3.4	Matières inflammables et explosives.....	5
3.5	Opérations sur le terrain.....	5
3.6	Mise au rebut des déchets.....	5
3.7	Modalités du permis pour travaux à chaud.....	5
4	Évaluation des risques et planification	6
5	Surveillance et révision	6
6	Informations sur les modifications	7
	ANNEXE I – PERMIS POUR TRAVAUX À CHAUD	7

© Ericsson AB 2012

Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document sont la propriété d'Ericsson et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Ericsson se dégage de toute responsabilité liée à des inexactitudes factuelles ou à des erreurs typographiques.



1 Introduction

Cette norme décrit les exigences minimales relatives à la maîtrise des risques d'incendie lors des activités d'Ericsson afin de garantir la gestion correcte des aspects de santé et de sécurité.

2 Exigences

Les exigences suivantes s'appliquent :

- tous les nouveaux employés devront suivre une formation initiale sur la prévention des incendies et les procédures d'évacuation d'urgence ;
- avant le début d'un travail sur un site, la personne désignée devra s'assurer que tous les travailleurs sont admis sur le site ;
- le responsable devra mettre en place des plans d'urgence et des consignes d'évacuation ;
- toutes les issues de secours et les points de rassemblement devront être signalés par des panneaux et maintenus dégagés ;
- l'emplacement des matières inflammables et explosives devra être identifié dans le plan d'urgence du site ;
- le blocage et le stockage de matières combustibles, inflammables et explosives dans les issues de secours (y compris sous les cages d'escalier) sont strictement interdits ;
- tout travail impliquant des flammes nues ou des sources de chaleur devra faire l'objet d'une évaluation des risques et d'une délivrance de permis pour travaux à chaud ;
- en cas d'incendie, le travail devra être immédiatement interrompu et l'alarme déclenchée ;
- tout le personnel devra connaître les points de rassemblement ;
- en cas d'incendie, la zone devra être immédiatement évacuée et les personnes devront se diriger vers les points de rassemblement convenus ;



- des responsables de l'évacuation devront être désignés et formés pour mener à bien l'évacuation des locaux et assureront la liaison avec les services d'urgence ; et

aucune des exigences susmentionnées ne prime sur la sécurité d'un employé ou entrepreneur assurant sa sécurité personnelle continue.

3 Normes d'exploitation

3.1 Procédures d'évacuation en cas d'incendie

Quiconque entend l'alarme incendie devra :

- évacuer les lieux et se diriger vers le point de rassemblement désigné ;
- laisser de côté les vêtements, outils, etc. ;
- si la sécurité est suffisante pendant l'évacuation, fermer toutes les portes et fenêtres pour tenir l'incendie à distance ;
- avertir la personne nommée, qui pourra alors engager les procédures d'urgence et contacter les services d'urgence appropriés.

3.2 Issues de secours désignées

Assurez-vous que les employés connaissent toutes les voies d'évacuation et issues de secours désignées.

Toutes les voies d'évacuation et issues de secours désignées devront être indiquées et maintenues dégagées. Ces voies et sorties devront figurer au moins sur le panneau d'affichage.

Lors de la visite d'autres locaux, assurez-vous que les employés aient l'obligation de se familiariser avec au moins deux sorties de secours désignées et situées à proximité du lieu de travail.

3.3 Points de rassemblement

Toute personne présente sur le site devra se diriger immédiatement vers les points de rassemblement désignés. La ou les personnes nommées devront enregistrer le nombre de personnes présentes à chaque point de rassemblement.



La personne nommée devra contacter les postes de sécurité à chaque entrée du site pour interrompre le trafic.

Une fois toutes les personnes regroupées aux points de rassemblement, la personne nommée devra en informer les services d'urgence.

3.4 Matières inflammables et explosives

Toutes les matières inflammables devront être stockées dans une zone désignée et indiquée. L'emplacement des matières inflammables devra être identifié et marqué sur le plan d'urgence du site.

Il est interdit de stocker les bouteilles de gaz à l'intérieur des bâtiments ; elles devront être entreposées à la verticale et dans des cages verrouillées. Les bouteilles vides devront être clairement marquées et séparées des bouteilles pleines.

3.5 Opérations sur le terrain

Une procédure d'urgence du site devra être établie en fonction du site du client et des procédures d'urgence d'Ericsson.

3.6 Mise au rebut des déchets

Tous les employés travaillant sur un site Ericsson ou client devront :

- mettre au rebut les déchets de façon correcte et dans le respect des exigences environnementales déterminées par le type de déchets et de façon à éviter les risques d'incendie ; et
- vider les bennes, poubelles, etc. pour éviter qu'elles ne débordent.

3.7 Modalités du permis pour travaux à chaud

Exemples de "travail à chaud"

- soudure ;
- brûlage à l'oxy-acétylène ; et
- autres utilisations présentant des flammes nues, par exemple les chalumeaux



Avant de démarrer un travail à chaud, les zones de travail devront être exemptes de matières inflammables et de poussières/déchets combustibles. Ensuite, le permis pour travaux à chaud pourra être délivré. Vous trouverez un exemple de permis pour travaux à chaud dans l'annexe I du présent document. Vous devrez prendre des précautions particulières si le travail à chaud doit être réalisé au-dessus du sol, car des scories chaudes/étincelles peuvent tomber au sol ou sous les planchers.

Un permis pour travaux à chaud devra être délivré par une personne compétente avant le démarrage du travail et devra servir uniquement pendant la durée spécifiée, qui ne devra pas excéder une journée de travail. À l'issue de cette période, un nouveau permis devra être obtenu et délivré.

Les personnes réalisant le travail à chaud devront être compétentes.

Une fois la tâche effectuée, le permis pour travaux à chaud devra être signé et retourné au responsable afin qu'il puisse inspecter la zone.

Un extincteur adapté et une couverture antifeu devront être disponibles pendant le travail à chaud. L'extincteur utilisé pour le travail à chaud ne devra pas être retiré d'un point incendie désigné.

Les travaux à chaud terminés devront faire l'objet d'une surveillance pendant au moins une heure.

4 Évaluation des risques et planification

Tous les locaux devront faire l'objet d'une évaluation complète des risques d'incendie au départ et après une modification importante des locaux.

En outre, le risque d'incendie lié aux activités sur site devra être dûment étudié et identifié dans l'évaluation des risques et la méthodologie. Toutes les mesures de contrôle devront être entièrement mises en œuvre et toutes les dispositions des permis pour travaux à chaud devront être appliquées avant le début du travail.

5 Surveillance et révision

Le respect de cette norme devra faire l'objet d'une surveillance en examinant et en consignait :

- l'accueil des employés ;



- les registres de formation ;
- l'évaluation des risques ;
- les exercices d'incendie et d'évacuation ;
- les permis pour travaux à chaud ; et
- les statistiques sur les incidents.

6 Informations sur les modifications

Révision	Description
A	Publication initiale

ANNEXE I – PERMIS POUR TRAVAUX À CHAUD

Voir page suivante



PERMIS POUR TRAVAUX À CHAUD –

Avant de procéder à un travail à chaud : peut-on éviter cette opération ? Existe-t-il un moyen plus sûr ?

CE PERMIS POUR TRAVAUX À CHAUD EST INDISPENSABLE POUR TOUTE OPÉRATION TEMPORAIRE IMPLIQUANT DES FLAMMES NUES OU LA PRODUCTION DE CHALEUR ET/OU D'ÉTINCELLES. CELA INCLUT, NOTAMMENT (LISTE NON EXHAUSTIVE) : BRASAGE, DÉCOUPE, MEULAGE, SOUDO-BRASAGE, DÉGEL DE TUYAUX, TOITURE AVEC CHALUMEAU ET SOUDAGE.

LISTE DE CONTRÔLE DES PRÉCAUTIONS À SUIVRE

Généralités

- Seule une personne autorisée doit arrêter l'alarme incendie due au travail à chaud. Cette personne est également responsable de la réactivation de l'alarme incendie dès la fin du travail à chaud. La surveillance incendie doit être en place pendant la désactivation de l'alarme incendie.
- La personne chargée du travail à chaud doit disposer de la formation et de l'expérience requises.
- Arroseurs, tuyaux et extincteurs disponibles en service/utilisables.
- Équipement de travail à chaud en bon état. L'équipement de soudage comprend des dispositifs anti-retour de flamme et des clapets anti-retour.
- Bouteilles de gaz manipulées de façon à éviter toute exposition aux chocs et aux impacts.
- Lorsque des bouteilles de gaz sont utilisées, la personne qui effectue le travail à chaud dispose d'outils et de gants de protection lui permettant de couper le gaz en cas d'urgence.

Exigences applicables dans un rayon de 10 m par rapport au lieu de travail

- Liquides inflammables, poussière, peluches et dépôts huileux éliminés.
- Atmosphère explosive éliminée dans la zone.
- Sols balayés et débarrassés de tout débris.
- Sols combustibles arrosés, recouverts de sable humide ou de bâches résistantes au feu.
- Autres combustibles retirés dans la mesure du possible, sinon protégés avec des bâches résistantes au feu ou des tôles métalliques.
- Toutes les ouvertures murales et au sol couvertes.

Autres précautions prises : _____

- Bâches résistantes au feu suspendues sous la zone de travail.
- Conduits et tapis roulants susceptibles de propager des étincelles vers des combustibles distants protégés ou arrêtés.

Travail sur des murs, des plafonds ou des toits

- La construction est non-combustible et dépourvue de revêtement ou d'isolation combustible.
- Les combustibles présents de l'autre côté des murs, plafonds ou toits ont été déplacés.

Travail sur un équipement interne

- Équipement interne nettoyé de tous les combustibles.
- Conteneur purgé des liquides/vapeurs inflammables.
- Récipients, conduites et équipements sous pression mis hors service, isolés et évacués.

Surveillance incendie/surveillance de la zone de travail à chaud

- La surveillance incendie est assurée pendant le travail à chaud et pendant l'heure qui suit, pause déjeuner, etc. incluse.
- La surveillance incendie s'effectue à l'aide des extincteurs appropriés et, au besoin de petits tuyaux chargés.
- La personne chargée de la surveillance incendie a été formée à l'utilisation de l'équipement et à la procédure à suivre en cas d'alarme.
- La surveillance incendie peut être requise dans les zones adjacentes, au-dessus et en dessous.
- La zone de travail à chaud a été surveillée pendant 4 heures après le travail.

DATE	HEURE	TRAVAIL EFFECTUÉ PAR <input type="checkbox"/> EMPLOYÉ <input type="checkbox"/> ENTREPRENEUR _____	
DÉBUT PRÉVU	FIN PRÉVUE	EMPLACEMENT	
NOM DE LA PERSONNE QUI EFFECTUE LE TRAVAIL À CHAUD (SIGNATURE/LETTRES CAPITALES)		TYPE DE TRAVAIL	
<p>Le travail à chaud a été considéré comme la seule méthode disponible pour réaliser ce travail. Je confirme que les précautions répertoriées dans la Liste de contrôle des précautions à suivre ont été prises, que l'emplacement ci-dessus a été examiné et que ce travail à chaud a bien été autorisé.</p>			
SUPERVISEUR DE LA ZONE (SIGNATURE/LETTRES CAPITALES)		EXPIRATION DU PERMIS	DATE
			TIME
APPROBATION DU SURVEILLANT INCENDIE La zone de travail et toutes les zones adjacentes dans lesquelles des étincelles et de la chaleur pouvaient se répandre ont été inspectées pendant la période de surveillance incendie (travail à chaud + 1 heure suivante) et ont été jugées sûres.		VÉRIFICATION FINALE La zone de travail a été surveillée pendant les 4 heures suivant le travail à chaud et a été jugée sûre.	
SURVEILLANCE INCENDIE (SIGNATURE/LETTRES CAPITALES)		SURVEILLANCE INCENDIE (SIGNATURE/LETTRES CAPITALES)	
DATE		HEURE	

